



Avis congé de maternité

Par **bihal**, le **31/07/2015** à **13:04**

Bonjour,

Je suis enceinte et je compte à commencer mon congé de maternité 7 semaines avant mon accouchement. Il me reste environ un mois de travail.

j'aimerais savoir est ce qu'il y a des procédures pour aviser l'employeur de mon congé ou un document à lui envoyer, parce que j'ai aviser le responsable juste verbalement.

Merci par avance.

Par **baya976**, le **25/08/2015** à **22:56**

moi pour mon fils mon employeur voulait un document de la cpam et pour ma fille aussi donc le document de la cpam ou il est noté toutes les détail de rdv obligatoire avec congé mat je pense.

Par **moisse**, le **26/08/2015** à **09:41**

L'employeur veut ceci ou cela mais n'en a pas le droit.

Code du travail L1225-1;

==

Il lui est en conséquence interdit de rechercher ou de faire rechercher toutes informations concernant l'état de grossesse de l'intéressée

==

La salarié qui désire bénéficier de son état et des droits qui l'accompagnent (congés,

protection, absences médicales...), doit simplement adresser un certificat médical de son médecin traitant.

Par **Lag0**, le **26/08/2015** à **11:17**

Bonjour bihal,

Il faudrait que vous spécifiez votre situation pour savoir si vous avez bien droit à avancer votre congé prénatal à 7 semaines.